

# L'orientation de l'Europe au régional

## Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

### *Cadre juridique*

# Orientation professionnelle

## De quoi parle-t-on ?

# Résolution européenne du 21 Novembre 2008

## Définition de l'orientation

« Un processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences.

L'orientation comprend des activités individuelles ou collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière ».

# Résolution européenne du 21 Novembre 2008

## 4 axes d'action

- ❑ Favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie
- ❑ Faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation
- ❑ Développer l'assurance qualité dans les services d'orientation
- ❑ Encourager la coordination et la coopération des différents acteurs aux niveaux national, régional et local

# Loi du 24 novembre 2009

relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

## 3 éléments clés

- ❑ Création d'un droit à l'information, au conseil, à l'accompagnement en matière d'orientation professionnelle pour toute personne (code du travail)
- ❑ Création du service public d'orientation tout au long de la vie
- ❑ Nomination d'un délégué à l'information et à l'orientation

# Service public de l'orientation

## 1 – Objectifs

Garantir à toute personne l'accès à :

- une information gratuite complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération
- des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux

## 2 – Composition du service

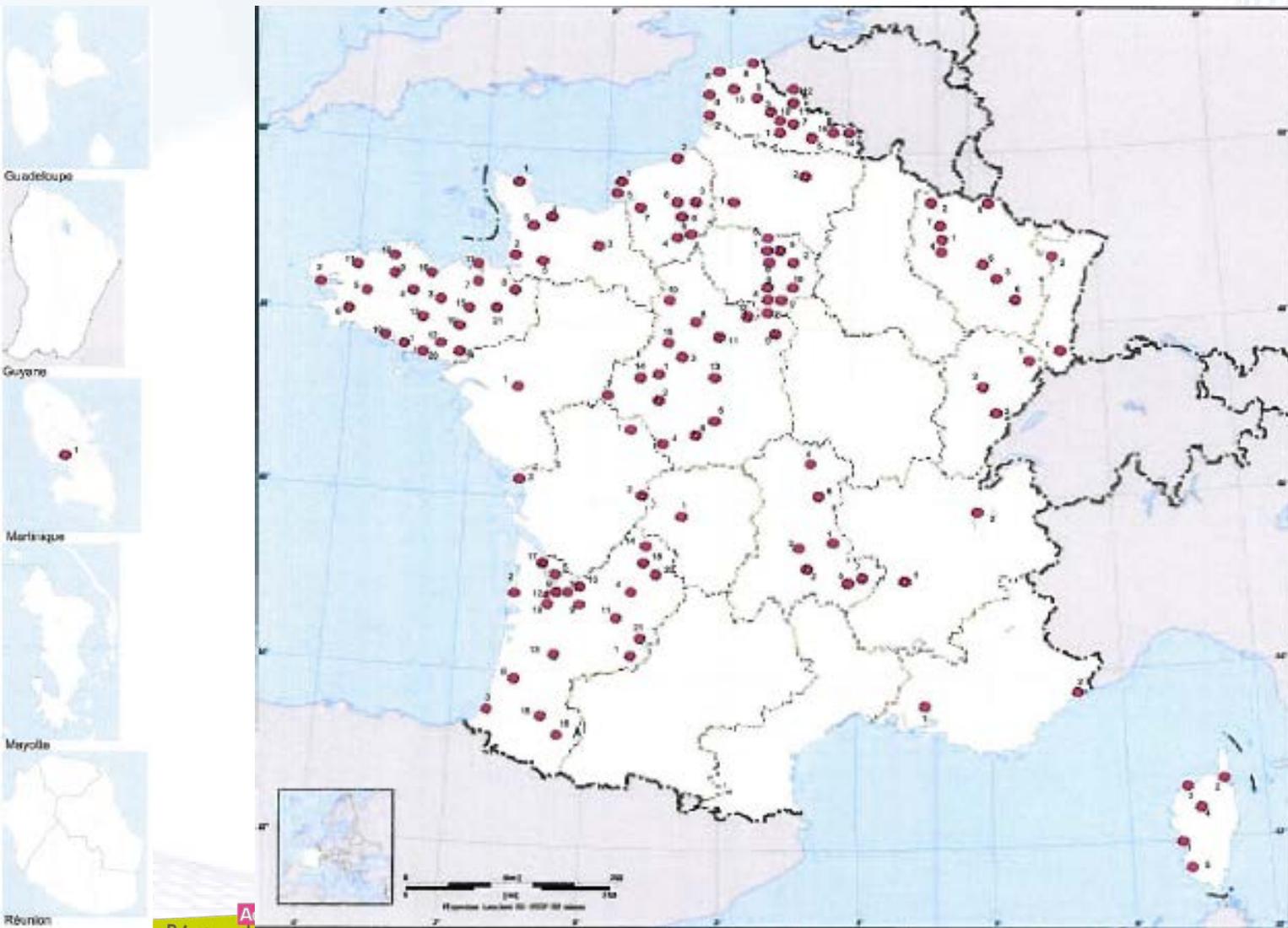
- Une plate-forme dématérialisée, gratuite, de qualité, accessible à toute personne permettant une 1ère info et un 1er conseil personnalisé et d'être orientée vers des structures
- Des organismes labellisés proposant dans un lieu unique, à toute personne engagée dans la vie active ou qui s'y engage, un ensemble de services de qualité

# SPO – Service Public de l’Orientation

## État des lieux

# Les territoires labellisés « Orientation pour tous » – Juin 2013

L'orientation de l'Europe au régional



*Nouveaux enjeux  
Nouvelle gouvernance*

Source :  
« Le service public de l'orientation : état des lieux au 1<sup>er</sup> juin 2013 »  
Rapport de Jean-Robert Pitte,  
Délégué à l'Information et à l'Orientation



# Organismes labellisés par région – Juin 2013

Organismes	CIO	Pôle Emploi	Missions Locales PAFIO	Réseau Jeunesse	Chambres Consultatives	Fongecif	Universités	Cap Emploi	CIDEF	Cité des métiers	Autres Partenaires	TOTAL
Régions												
Alsace	3	5	2	1	3	2	1	1	0	1	7	26
Aquitaine	26	38	24	29	0	21	0	16	0	0	0	154
Auvergne	6	7	6	0	0	0	0	0	0	0	0	19
Bourgogne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bretagne	22	42	21	57	1	4	6	14	9	1	101	278
Centre	18	21	17	12	8	1	2	1	0	0	3	83
Champagne-Ardenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse	1	4	2	2	4	1	0	0	0	0	0	14
Franche-Comté	4	11	10	5	0	0	0	0	0	1	1	32
Ile-de-France	3	4	4	4	0	0	0	0	0	1	6	22
Languedoc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Lorraine	11	13	14	2	14	1	0	0	2	0	1	58
Midi-Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-Pas-de-Calais	25	18	113	55	0	4	19	0	0	0	22	256
Basse-Normandie	3	4	6	3	0	1	0	0	0	0	4	21
Haute-Normandie	1	1	1	2	0	0	0	0	0	1	5	11
Pays de la Loire	1	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0	6
Picardie	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	2	6
Poitou-Charentes	3	5	4	1	0	0	1	0	1	1	1	17
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1	6	7	5	0	0	1	0	0	1	4	25
Rhône-Alpes	2	6	2	1	0	0	0	0	2	0	14	27
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Martinique	4	8	3	0	0	0	0	0	0	0	0	15
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>182</b>	<b>236</b>	<b>180</b>	<b>30</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>33</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>140</b>	<b>1071</b>

# SPRO – Service Public Régional de l’Orientation

# Les Régions et l'orientation

- le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP)  
Axe sur le champ de l'orientation (ex : Picardie)
- Mise en place de Chartes régionales de l'orientation  
ex : Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, etc.

# Expérimentation du service public régional d'orientation

## Ou comment anticiper la loi ?

### ■ Octobre 2012 : **Annonces** d'un « service public territorialisé de l'orientation »

Vincent Peillon présente sa feuille de route et évoque un « service public territorialisé de l'orientation » en lien avec les régions

François Bonneau, vice-président de l'Association des régions de France (ARF) en charge de l'éducation, déclare que « «Les régions peuvent (aussi) porter les valeurs du service public territorialisé de l'orientation »

### ■ **8 Régions** : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Limousin, Pays de la Loire, Rhône-Alpes

### ■ **3 Groupes de travail** avec l'Association des régions de France (ARF), les huit régions expérimentatrices et les cinq ministères concernés (Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Travail, Sports, Agriculture)

### ■ Une **charte commune** présentée en Novembre 2013 pour poser le cadre de ce nouveau service public, et partager des valeurs et des objectifs communs.

# L'orientation de l'Europe au régional

## Les Régions et l'orientation

Loi du 5 mars 2014, art 22

L'Etat et les régions assurent le service public de l'orientation tout au long de la vie

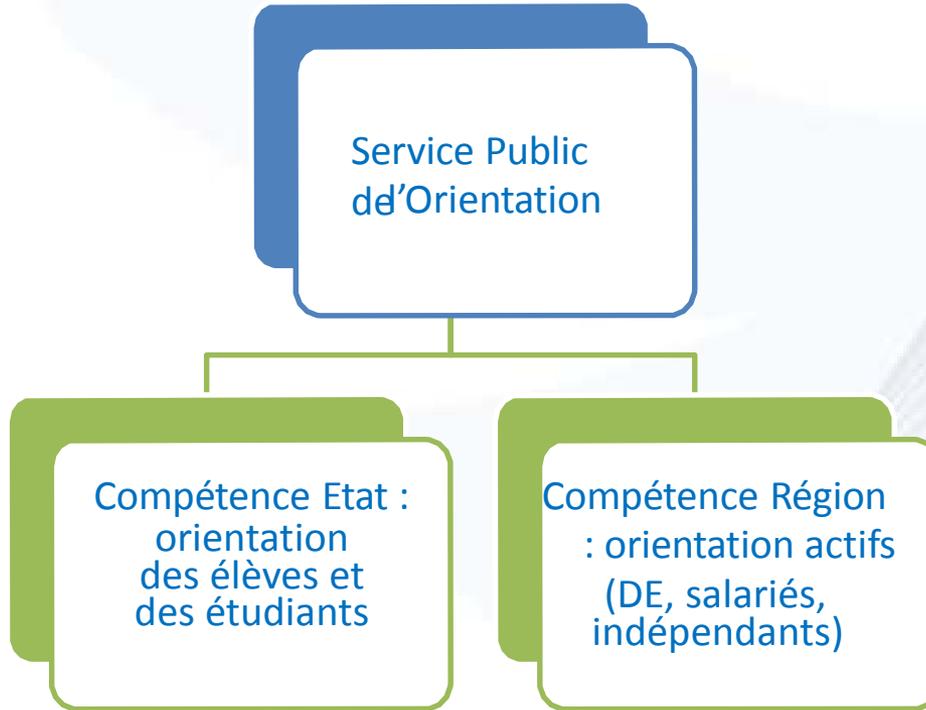
- ❑ L'Etat définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur.
- ❑ La région coordonne les actions des autres organismes participant au service public de l'orientation ainsi que la mise en place du conseil en évolution professionnelle,
- ❑ Articulation Etat / Région : dans le cadre d'une convention annuelle entre l'Etat et la Région, conclue dans le cadre du CPRDFOP.



Nouveaux enjeux  
Nouvelle gouvernance



# Le Service Public Régional de l'Orientation



Convention annuelle Etat / Région sur exercice de leurs compétences respectives

# Le Service Public Régional de l'Orientation

Acteurs du SPRO :

- Désignation par la Région, après concertation au sein du bureau du CREFOP, sur le fondement
  - De la norme qualité élaborée par la Région,
  - A partir d'un cahier des charges qu'elle arrêtera ;
  
- Des réseaux considérés comme participant, par nature, au SPRO
  - Opérateurs du CEP ;
  - Organismes consulaires.

# Le Service Public Régional de l'Orientation



# Le Service Public Régional de l'Orientation

## Les articulations SPRO / CEP

(loi du 5 mars 2014)

- La Région coordonne les actions des organismes participant au SPRO ainsi que la mise en place du CEP ;
- Les opérateurs du CEP participent au SPRO ;
- Le CEP est mis en œuvre dans le cadre du SPRO ;

Attention : des modalités opérationnelles d'articulation encore à préciser.

# Le Service Public Régional de l'Orientation

## Questionnements :

- Quel passage de relais entre SPO et SPRO, notamment les structures labellisées ?
- Charte commune mais adaptable jusqu'ou ?
- Lien fort avec le CEP mais quid des autres outils d'orientation ?
- L'information : quels outils ?
- Quels financements ?

# Merci de votre attention